



# Accord intéressement Signé, FURAX !

En responsabilité, la CGT a signé l'intéressement Relais 2022-2024. Tout au long des 3 réunions, la CGT s'est appliquée à améliorer le précédent accord qu'elle avait signée, mais ne se voile pas la face sur le caractère biaisé et restrictif de cette négociation.

## NOUS AVONS SIGNÉ CET ACCORD

- La part solidaire société a été maintenue à 70%. Cette mesure a permis sur le cycle achevé, à des magasins de ne pas toucher zéro. Efficace par le passé, cette dimension solidaire jouera encore pleinement son rôle dans un contexte économique et sanitaire incertain.

- Malgré toutes les tentatives de la direction pour l'évacuer, l'omnicanal continue de figurer dans l'accord sous forme de booster. Les seuils de déclenchement ont disparu, et tous les magasins-au dessus de la médiane- percevront du bonus sur deux indicateurs « omnicanal ». La médiane, étant plus intéressante que la moyenne, cette précision sémantique sauvera 3 à 5 magasins par année.
- Sous l'impulsion de la CGT, la philosophie de la commission de suivi a été singulièrement bouleversée. Beaucoup d'indicateurs y seront désormais fournis avec des données sur 3 ans. Tous ces «datas» nous permettront de trancher entre ROC (hors frais de siège et hors CVAE) et EBITDA ( les investissements et amortissements ne sont pas pris en compte), de suivre la progression des volumes de vente omnicanal et de juger de la pertinence du NPS.  
**Un espoir pour la prochaine négociation ?**

Dans cette logique de gagne-terrain laborieuse, la CGT, puis l'intersyndicale en dernière réunion, ont essayé de grappiller tous les papiers permettant de sauver, point par point, une petite poignée de magasins, indicateur par indicateur.

## NOUS SOMMES NÉANMOINS FURAX...

- La mécanique de cet intéressement reste très bridée. L'espoir d'un gain d'intéressement à 4 chiffres est quasi-réduit à néant. La direction raisonne sur des distributions de montants moyens aux alentours de 400 euros, et pour la CGT, c'est nettement insuffisant comme redistribution des richesses!
- L'accord se compose d'un coefficient multiplicateur et d'un booster. La possibilité de ne rien toucher existe sur le critère rentabilité ( ROC) . Même si un intéressement doit rester aléatoire, la CGT a essayé de réduire le deuxième aléa en éliminant une entrée à zéro sur l'indicateur très contestable du NPS. Une bonne partie du montant annuel d'intéressement est tributaire d'un très faible nombre d'adhérents qui répond ! Refus de la direction qui tient à maintenir une part de risque sur tous les tableaux. Il faut en affronter des dangers pour 400 balles !
- Des négociateurs de la direction sans marge de manœuvre, ni réel mandat. Le but restrictif de la Fnac consistait à reconduire l'accord à l'identique. Si parfois, les échanges ont pu être fructueux, en espèces sonnantes et trébuchantes, cela ne se traduira pas dans les bas de laine des salariés.

**Si l'ambition de la direction était de trouver un accord motivant..., eh bien, c'est raté ! Ces montants, loin de représenter un 14ème mois, ne valorisent pas tous les efforts fournis par les salariés**

